

Délibération du 31 Mai 2024

délibération **N° 2024-27 C**

objet **Affectation du résultat 2023 – Budget principal**

- Date de convocation : le 24 mai 2024
- Date de publication : le 07 juin 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 24 mai 2024 s'est réuni le 31 mai 2024 à 14 h 30 salle de réunion du 2^{ème} étage de l'UVETD, 336 Rue de Chantabord 73000 CHAMBERY sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 21, Nombre de votants : 24

- Etaient présents : 21

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	RAUCAZ Christian
	VIGUET-CARRIN Françoise
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
	GRILLAUD Laurent
Communauté d'Agglomération Grand Lac	GRANGE Yves
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	FANTIN Philippe
	GIRARD Marc
Communauté de Communes Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	TAIN Daniel
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
	VIBERT Christian
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
	CECILLE Joël
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CHEMIN François
	REYNAUD Claude
	AUGEM Jean-Michel
	SIMON Christian
	VARESANO José

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 3

AMET Yannick donne pouvoir de vote à FRAISSARD Jean-Claude

BURNIER-FRAMBORET Frédéric donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian

DRIVET Jean-Marc donne pouvoir de vote à GRANGE Yves

Délégués excusés : 10

BLANQUET Denis ; GUIGUE Thibaut ; BRUNIER Thierry ; BARBIER Marie-Claire ; SARTORI Walter ; JOLY Max ; THEVENON Raphaël ; RUFFIER-LANCHE René ; BRUN Pierre ; DANIS Georges.

Délégués absents : 5

FABRE Maryse ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; LAURENT Philippe ; MAITRE Florian.

Délibération du 31 Mai 2024

délibération

N° 2024-27 C

objet

Affectation du résultat 2023 – Budget principal

Monsieur Christian RAUCAZ, Vice-président en charge des Finances, expose au Comité Syndical que l'excédent cumulé de fonctionnement consolidé constaté aux comptes administratifs 2023 des budgets de Savoie Déchets est de 386 408,54 €.

Conformément à l'instruction M4, il convient d'affecter ce résultat.

Pour mémoire, les 3 budgets annexes du syndicat ont été fusionnés au sein du budget principal à compter du 1^{er} janvier 2024 ; la reprise des résultats 2023 s'effectue donc de manière consolidée.

La section d'investissement du compte administratif 2023 présentant un solde excédentaire, l'excédent de fonctionnement 2023 n'est pas nécessaire pour couvrir un déficit et peut donc être librement affecté en recette de fonctionnement ou d'investissement au budget supplémentaire 2024.

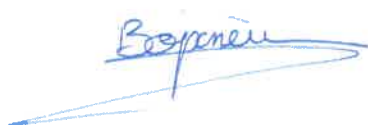
L'affectation suivante vous est proposée :

Excédent de fonctionnement 2023 à affecter en 2024	386 408,54 €
Solde d'investissement 2023	
D 001 besoin de financement	-
R 001 excédent de financement	8 349 956,13 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2023	
Besoin de financement	-
Excédent de financement	-
Besoin de financement 2023 (solde + RAR)	- 8 349 956,13 €
AFFECTATION :	
Affectation au R / 002 (2024) – Recette de fonctionnement	386 408,54 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article unique : affecte la somme de 386 408,54 € au financement du fonctionnement par inscription en résultat d'exploitation reporté (imputation R/002) au budget supplémentaire 2024 du budget principal.

Le Secrétaire de Séance,
Arthur BOIX-NEVEU



La Présidente,
Marie BENEVISE

